

**PROCÈS-VERBAL DE LA 338^E SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE À «
LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE LA LOCALITÉ DE RADISSON
», SITUÉ AU 171 AVENUE DES GROSEILLERS, LE MERCREDI
1^{ER} MAI 2024, À 19H00.**

Personnes présentes :

M^{me} Suzanne Pelletier, conseillère
M^{me} Manon Provencher, conseillère
M^{me} Judy Boissonneault, conseillère
M. Aurèle Gravel, conseiller

Est absent :

**FORMANT LE QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR
LE PRÉSIDENT SÉBASTIEN LEBRUN**

Madame Annie Juteau, greffière adjointe et assistante-trésorière ,
agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2024-338-1 Ouverture de la séance

À 19H00, le président constate que le quorum est atteint et déclare
que la séance est ouverte.

2024-338-2 Administration générale

2024-338-2.1 Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE le conseil local a pris connaissance de l'ordre du
jour de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2024 et qu'il s'en déclare
satisfait ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-05-093

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis **en
reportant toutefois les points 4.3, 5.3 et 5.4.**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Administration générale**
 - 2.1 Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption – Procès-verbaux
 - 2.3 Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs,
prélèvements et salaires versés.
 - 2.4 Dépôt du registre de dons et commandites

- 2.5 Adoption - Règlement numéro 2024-011 relatif à la « politique de gestion documentaire de la localité de Radisson »
- 2.6 Demande de commandites – Comité organisateur – Voyage des finissants
- 2.7 Proposition de service Numérique.ca – Plan de maintenance du Site Web de la Localité
- 2.8 Mise à jour - Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
- 2.9 Nomination de représentants du Conseil Local au sein de comités et organismes – Mise à jour
- 2.10 Formations - ADGMQ
- 2.11 Embauche d'un adjoint(e) administratif(ive)- Réceptionniste temporaire

3. Sécurité publique

- 3.1 Formation - Vérification - Autopompe et camion-citerne
- 3.2 Autorisation - Formation d'Instructeur

4. Transport

- 4.1 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois de mai 2024
- 4.2 Embauche d'un journalier manœuvre au service des travaux publics et LEET
- 4.3 Octroi d'un mandat de service professionnel - Modifications des bâtiments de la Localité (30 et 32, Couture) - **reporté**

5. Hygiène du milieu

- 5.1 Dépôt du rapport de l'eau potable du mois d'avril 2024
- 5.2 Prévion des dépenses du service d'Hygiène du milieu pour le mois de mai 2024
- 5.3 Autorisation – Travaux de mise à niveau de l'usine de filtration et de distribution de l'eau potable - Remplacement de l'automate programmable PLC - **reporté**
- 5.4 Mise aux normes - Réparation des étangs aérés - Installation d'une sonde ultrasonique - **reporté**
- 5.5 Autorisation – Travaux de mise à niveau de l'usine de filtration et de distribution de l'eau potable - Remplacement du détecteur d'ozone dans l'air
- 5.6 Autorisation – Travaux de mise à niveau de l'usine de filtration et de distribution de l'eau potable - Remplacement du panneau de dosage ProMinent
- 5.7 Autorisation – Travaux de mise à niveau de l'usine de filtration et de distribution de l'eau potable – Ensemble de rechange pompe doseuse ProMinent

6. Santé et bien-être

- 6.1 Adoption - Politique municipale des aînés « MADA »
- 6.2 Création du comité de pilotage et de suivi de la politique familiale, de la politique « MADA » et des plans d'action y afférents

7. Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2024
- 7.2 Appui – « Projet de sauvegarde des acquis et de développement »

8. Loisirs et culture

- 8.1 Prévion des dépenses du service des loisirs pour le mois de mai 2024

9. Affaires diverses

- 9.1 Remerciement aux pompiers de Radisson

10. Période de questions

11. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la 337^{me} séance ordinaire du 3 avril 2024 et déclare en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-05-094

D'ADOPTER le procès-verbal de la 337ème séance ordinaire tenue du 3 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-338-2.3

Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés

ATTENDU QUE les membres du conseil local ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-05-095

D'APPROUVER la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et paies versées pour un montant de 219 802,42 \$ au 30 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-338-2.4

Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Localité de Radisson* est déposé et les membres du conseil local en prennent connaissance.

2024-338-2.5

Adoption - Règlement numéro 2024-010 relatif à la « Politique de gestion des ressources humaines (RH) »

ATTENDU la résolution numéro **R2023-11-194 autorisant** le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires pour l'adoption d'une nouvelle politique de gestion des ressources humaines ;

ATTENDU QU'une telle politique est essentielle afin d'assurer une plus grande équité entre les employés ;

ATTENDU QUE le Comité de ressources humaines de la Localité de Radisson a été mandaté pour procéder à l'élaboration de ladite politique ;

ATTENDU QU'après des séances de travail en concertation avec les gestionnaires de la Localité, le comité des ressources humaines recommande l'acceptation de la politique telle que présentée en tenant compte des demandes des employés ;

ATTENDU QUE le conseil local a pris connaissance de la « *Politique de gestion des ressources humaines* » et qu'il s'en déclare satisfait ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 17 janvier 2024 par madame la conseillère, Manon Provencher.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-05-096

D'ADOPTER la politique de gestion des ressources humaines (RH) dont un exemplaire fait partie intégrante de la présente résolution, telle que soumise par le directeur général avec son entrée en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-338-2.6

Demande de commandites – Comité organisateur – Voyage des finissants

ATTENDU la demande de commandite reçue du « Comité organisateur du voyage des finissants » en date de 3 avril 2024 ;

ATTENDU QUE le « Comité organisateur » invite les gens de Radisson au traditionnel Souper- Spaghetti organisé par les finissants de l'école Jacques-Rousseau ;

ATTENDU QUE cet événement servira à ramasser des fonds pour les voyages de la fin d'année qui aura en mai prochain ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-05-097

QUE la Localité appuie cet événement en contribuant par trois cartes cadeaux de 100 \$ chacun.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-338-2.7

Proposition de service Numérique.ca – Plan de maintenance du Site Web de la Localité

ATTENDU QUE la nouvelle plateforme du site Internet de la Localité est implantée depuis le mois d'avril et qu'il était nécessaire d'assurer le bon fonctionnement et la qualité optimale du site Internet ;

ATTENDU la proposition de service de l'entreprise « Numérique.ca » pour la mise en place d'un plan de maintenance du site Internet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-05-098

QUE le conseil local mandate l'entreprise « Numérique.ca » pour assurer un plan de maintenance du site Web de la Localité ;

QU'uniquement la Localité qui reçoit les courriels d'erreur et si elle contacte « Numérique.ca » pour apporter les corrections nécessaires sur le site Internet ;

QUE les coûts de maintenance sont alentour de 280 \$ par année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2023-329-2.8

Mise à jour - Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès ») ;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25) ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro R2023-08-104 adopté 2 aout 2023 par le conseil local de Radisson autorisant la nomination des membres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la liste des membres de ce comité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-05-099

QUE le conseil local autorise la mise à jour du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès ;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Localité de Radisson :

<i>Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels</i>	<i>Directeur général et greffier, Nabil Boughanmi</i>
<i>Responsable de la sécurité de l'information</i>	<i>Assistante-trésorière, Annie Juteau</i>
<i>Responsable de la gestion documentaire</i>	<i>Adjoint (e) administratif (ive)</i>
<i>Toute autre personne dont l'expertise est requis</i>	

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Localité de Radisson dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès ;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Localité de Radisson de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-338-2.9

Nomination de représentants du Conseil Local au sein de comités et organismes

ATTENDU QUE l'article 72 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le Conseil peut, à tout moment, nommer des comités composés d'autant de ses membres qu'il juge nécessaires, pour la surveillance de l'administration des divers départements civiques pour lesquels elles sont respectivement nommées, et pour l'administration des affaires qu'il peut, par règlement ou résolution, leur confier ;

ATTENDU QUE le conseil peut remplacer, quand bon lui semble, tout membre des comités ;

ATTENDU QUE le président du conseil local fait partie d'office de tous les comités, et il a droit d'y voter ;

ATTENDU QUE les comités rendent compte de leurs travaux et de leurs décisions au moyen de rapports signés par leur président (du comité), ou par la majorité des membres qui les composent ;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes*, nul rapport d'un comité nommé en vertu du présent article n'a d'effet s'il n'est ratifié ou adopté par le conseil ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour la nomination présentement en vigueur des membres du conseil sur les différents comités.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-05-100

QUE les membres du conseil local acceptent les mandats qui leur sont confiés et tels qu'ils sont décrits dans le tableau de délégation des mandats de chacun des membres du conseil et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Tableau de délégation des mandats

Comités et services	Représentants
<i>Sécurité civile</i>	Suzanne Pelletier Aurèle Gravel
<i>Service sécurité incendie</i>	Suzanne Pelletier Aurèle Gravel
<i>Comité technique de la révision du schéma de couverture de risques en milieu incendie</i>	Suzanne Pelletier Aurèle Gravel
ARBJ, GREIBJ	Sébastien Lebrun
Relation avec le milieu (Hydro-Québec, SDBJ, SQ, École, CRSSS....)	Suzanne Pelletier Manon Provencher Aurèle Gravel
Relation avec les communautés autochtones	Manon Provencher Judy Boissonneault
Gestion RH et relations de travail	Sébastien Lebrun Judy Boissonneault
<i>Finance, suivi budgétaire, vérification déboursée</i>	Suzanne Pelletier Judy Boissonneault
<i>Comité d'analyse dons, commandites et subventions</i>	Suzanne Pelletier Manon Provencher
<i>Comité de retraite – Représentant de la localité de Radisson - GREIBJ</i>	<i>Annie Juteau</i>
<i>Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels</i>	<i>Nabil Boughanmi</i> <i>Annie Juteau</i> <i>Adjoint(e) administratif(ive)</i>
Services techniques T.P.	Manon Provencher Aurèle Gravel
Voirie locale (déneigement, asphaltage et signalisation)	Manon Provencher Aurèle Gravel
Environnement LEET	Manon Provencher Aurèle Gravel
Eau potable, Eaux usées, Programmation TECQ, Plan d'intervention PI	Manon Provencher Aurèle Gravel

Comités et services	Représentants
Stratégie québécoise d'économie d'eau potable	Manon Provencher Aurèle Gravel
Règlements municipaux, urbanisme	Aurèle Gravel Judy Boissonneault
CCU : Comité Consultatif d'Urbanisme	Nabil Boughanmi
Démolition	GREIBJ
<i>Nouveaux arrivants</i>	Manon Provencher Judy Boissonneault
<i>Loisirs</i>	Suzanne Pelletier Judy Boissonneault
<i>Comité culturel & Bibliothèque</i>	Suzanne Pelletier Judy Boissonneault
<i>Tourisme</i>	Suzanne Pelletier Judy Boissonneault
<i>Services communautaires</i>	Suzanne Pelletier Judy Boissonneault
<i>Comité 50e</i>	Suzanne Pelletier Judy Boissonneault
Logement	Manon Provencher Aurèle Gravel Judy Boissonneault
Comité de pilotage MADA	Suzanne Pelletier Judy Boissonneault
Comité de suivi et Pilotage - Famille	Suzanne Pelletier Judy Boissonneault
Comité à l'enfance (Garderie)	Suzanne Pelletier Judy Boissonneault

QUE les décisions des comités ne puissent entrer en vigueur avant qu'une résolution ne soit adoptée par le Conseil ;

QUE la présente résolution remplace et abroge toute résolution, partie de résolution ou article de la Localité portant sur le même objet.

2024-338-2.10

Formations - ADGMQ

ATTENDU la résolution numéro R2024-02-034 autorisant le directeur d'assister au colloque 2024 de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) qui se tiendra le 3 et 4 octobre 2024 à Québec ;

ATTENDU QU l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) offre des formations, exclusivement aux membres admis au programme de *Certification en gouvernance municipale (CGM)*.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-05-101

QUE le Conseil local autorise le directeur général à suivre les formations suivantes offertes par l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) suivantes :

- Formation sur la « Relation DG-élu(e)s – Partie 2 » qui se tiendra le 19 et le 20 septembre 2024 à Hôtel Manoir Victoria, à Québec ;
- Formation relative à la « Gestion de conflits en situation de travail : prévenir, résoudre et détecter les signes avant-coureurs » qui se tiendra le 26 septembre 2024 à la Salle Tabellion AB de l'Auberge Godefroy à Bécancour ;

D'ABORGER la résolution numéro R2024-02-034 autorisant le directeur d'assister au colloque 2024 de l'ADGMQ le 3 et 4 octobre 2024 à Québec

D'ASSUMER le coût total des formations au montant 965 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Localité s'engage à défrayer les coûts reliés à cette formation sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-338-3

Sécurité publique

2024-338-3.2

Formation - Vérification - Autopompe et camion-citerne

ATTENDU QUE chaque véhicule de lutte contre l'incendie (autopompe et camion-citerne) construit au Canada pour usage au Québec doit être conforme à la norme CAN/ULC-S515 ;

ATTENDU QUE la Localité doit s'assurer en tout temps que ses véhicules d'intervention disposent des équipements minimaux requis sur ces véhicules, et ce, conformément à la version de la norme en vigueur s'appliquant lors de sa construction ;

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie a manifesté son intérêt à participer à une formation sur l'inspection des Autopompes et des camions-citernes qui se tiendra à Mont-Laurier, pour un montant de 400 \$, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-05-102

D'AUTORISER le directeur du service de sécurité incendie Hugo Bondu à suivre ladite formation au coût de 400 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Localité s'engage à défrayer les coûts reliés à cet événement sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-338-3.2

Autorisation - Formation d'Instructeur

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie a manifesté son intérêt de participer à une formation d'Instructeur qui se tiendra à Mont-Laurier, pour un montant de 1 800 \$, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-05-103

D'AUTORISER le directeur du service de sécurité incendie Hugo Bondu à suivre la formation d'Instructeur au coût de 1 800 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Localité s'engage à défrayer les coûts reliés à cet événement sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-338-4

Transport

024-334-4.1

Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de mai 2024

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics pour le mois de mai 2024.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-05-104

D'APPROUVER, pour le mois de mai 2024, un budget de 40 500 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-4.2

Embauche d'un journalier manœuvre au service des travaux publics et L.E.E.T

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin d'embaucher un journalier au Service des travaux publics de la Localité ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro R2023-10-243 autorisant l'embauche de M. Sébastien Pépin à titre préposé au service des Travaux publics - saisonnier, à temps partiel, de 30 à 40 heures par semaine ;

ATTENDU QUE les recommandations du Comité RH ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-05-105

QUE la Localité embauche Monsieur Sébastien Pépin au poste de journalier manœuvre permanent au service des travaux publics et LEET à compter du 2 mai 2024 ;

QUE les conditions de travail de Monsieur Sébastien Pépin soient fixées conformément à la recommandation précitée et aux dispositions de la politique de gestion des ressources humaines des employés de la Localité ;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-45-000-151 - Enlèvement et destruction des ordures ;

QUE soit autorisée la signature de l'entente de travail de Monsieur Sébastien Pépin tel que soumis par le directeur général et greffier, pour et au nom de la Localité de Radisson.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-4.3

Octroi d'un mandat de service professionnel - Modifications des bâtiments de la Localité (30 et 32, Couture)

Ce point est remis à une séance ultérieure

2024-338-5

Hygiène du milieu

2024-338-5.1

Dépôt du rapport de l'eau potable du mois d'avril 2024

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel de l'eau potable.

024-334-4.1

Prévision des dépenses du service d'Hygiène du milieu pour le mois de mai 2024

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour les travaux d'Hygiène du milieu pour le mois de mai 2024

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-05-106

D'APPROUVER, pour le mois de mai 2024, un budget de 49 700 \$, plus les taxes applicables, pour le service d'Hygiène du milieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2023-332-5.2

Autorisation – Travaux de mise à niveau de l'usine de filtration et de distribution de l'eau potable - Remplacement de l'automate programmable PLC

(Ce point est remis à une séance ultérieure)

2023-332-5.3 Mise aux normes - Réparation des étangs aérés - Installation d'une sonde ultrasonique

(Ce point est remis à une séance ultérieure)

2023-332-5.4 Autorisation – Travaux de mise à niveau de l'usine de filtration et de distribution de l'eau potable - Remplacement du détecteur d'ozone dans l'air

CONSIDÉRANT QUE la nécessité de procéder au remplacement de certains équipements à la station de filtration puisqu'ils sont en fin de vie ;

CONSIDÉRANT QUE détecteurs d'ozone ou les analyseurs d'ozone, permettent une mesure précise et en temps réel de la concentration d'ozone dans l'air ;

CONSIDÉRANT QUE tels appareils sont utilisés pour contrôler la qualité de l'air ambiant et mesurer la pollution atmosphérique, ou bien lors du traitement des eaux ;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise « AESL Instrumentation Inc. » en date du 13 mars 2024 pour l'acquisition d'un détecteur d'ozone dans l'air au montant 1 303,41 \$, taxes incluses ,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-05-107 **QUE** le conseil local entérine l'acquisition du détecteur d'ozone dans l'air du fournisseur « AESL Instrumentation Inc. » pour un montant 1 303,41 \$, taxes incluses

QUE pour pourvoir au financement de cette dépense soit utilisé le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023, soit au projet de « Mise aux normes - Usine de filtration » ;

QUE le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi soit autorisé à signer tous les documents afférents ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2023-332-5.5 Autorisation – Travaux de mise à niveau de l'usine de filtration et de distribution de l'eau potable - Remplacement du panneau de dosage ProMinent

CONSIDÉRANT QUE la nécessité de procéder au remplacement de certains équipements à la station de filtration puisqu'ils sont en fin de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le système de dosage panel est un moyen confortable d'obtenir un dosage fiable des produits chimiques liquides ;

CONSIDÉRANT QUE les panneaux ProMinent permettent un système de dosage de produits liquides précis et de qualité pour des applications telles que le dosage de produits liquides comme le Chlore ;

CONSIDÉRANT QUE la facture de l'entreprise « Chem Action Inc. » datée du 5 mars 2024 pour l'acquisition d'un panneau de dosage ProMinent au montant 4 911,73 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-05-108

QUE le conseil local entérine l'acquisition du panneau de dosage ProMinent du fournisseur « Chem Action Inc. » pour un montant 4 911,73 \$, taxes incluses ;

QUE pour pourvoir au financement de cette dépense soit utilisé le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023, soit au projet de « Mise aux normes - Usine de filtration » ;

QUE le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi soit autorisé à signer tous les documents afférents ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2023-332-5.6

Autorisation – Travaux de mise à niveau de l'usine de filtration et de distribution de l'eau potable – Ensemble de rechange pompe doseuse ProMinent

CONSIDÉRANT QUE la nécessité de procéder au remplacement de certains équipements à la station de filtration puisqu'ils sont en fin de vie ;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise « Chem Action Inc. » en date du 21 mars 2024 pour l'acquisition de l'Ensemble de rechange pompe doseuse ProMinent au montant 2 462,16 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-05-109

QUE le conseil local entérine l'acquisition de l'ensemble de rechange pompe doseuse ProMinent du fournisseur « Chem Action Inc. » pour un montant 2 462,16 \$, taxes incluses ;

QUE pour pourvoir au financement de cette dépense soit utilisé le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023, soit au projet de « Mise aux normes - Usine de filtration » ;

QUE le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi soit autorisé à signer tous les documents afférents ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-338-6 Santé et bien-être

2024-334-6.1 Adoption - Politique municipale des aînés « MADA »

ATTENDU le désir de la Localité de Radisson d'offrir une qualité de vie toujours grandissante à ses aînés et de favoriser un vieillissement actif de ces derniers ;

ATTENDU la volonté de la Localité de Radisson d'élaborer une politique MADA pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés de son territoire ;

ATTENDU QUE le financement reçu du Secrétariat aux aînés pour l'élaboration de la politique MADA et d'un plan d'action en faveur des aînés;

ATTENDU QUE la proposition de la Politique municipale des aînés (MADA) a fait consensus au sein du conseil local de la Localité ;

ATTENDU QUE cette politique se veut un guide dans la prise de décisions du conseil local en ce qui concerne le bien-être des aînés et des familles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-05-110 QUE le conseil local adopte la Politique municipale des aînés « MADA » telle que présentée

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-334-6.2 Création du comité de pilotage et de suivi de la politique familiale, de la politique « MADA » et des plans d'action y afférents

ATTENDU QU'en adoptant une politique municipale des aînés et son plan d'action, la Localité désire améliorer les conditions de vie et inclure les aînés dans la vie sociale de la communauté, en adaptant les services et infrastructures à leurs besoins, ce qui permet ainsi aux aînés de prendre une part active à la société, avec le soutien de toute la population ;

ATTENDU la volonté de la Localité de Radisson d'améliorer les conditions de vie des familles et des aînés de son territoire et de contribuer au vieillissement actif des aînés;

ATTENDU QUE la Localité doit dans le cadre de la démarche d'élaboration de ses politiques familiale et MADA nommer un comité de suivi des plans d'action y afférents ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-05-111

DE PROCÉDER à la création d'un comité de suivi du plan d'action de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) composé des personnes suivantes :

1. **NOMINATION DE MEMBRES** : Le conseil **municipal** nomme, pour siéger au Comité de pilotage MADA et Familles, les personnes suivantes :
 - Nabil Boughanmi, responsable administratif ;
 - Annie Juteau, responsable administrative ;
 - Marie-Claude Labbé, représentante du centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James
2. **CHARGÉE DE PROJET. Le conseil local désigne monsieur M, Mathieu Desroches** Coordonnateur des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire, pour piloter ce dossier et le Comité de pilotage.
3. **ÉLUE RESPONSABLE DU DOSSIER « AÎNÉS »**. Le conseil local désigne, madame, la conseillère Suzanne Pelletier comme « *Élue responsable des aînés* » de la Localité.
4. **ÉLUE RESPONSABLE DU DOSSIER « FAMILLES »**. Le conseil municipal désigne, madame, la conseillère Judy Boissonneault comme « *Élue responsable des questions familiales* » de la Localité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-338-7

Aménagement, urbanisme et développement

2024-338-7.1

Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2024

Le rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2024 a été déposé et les membres du conseil local en prennent connaissance

2024-334-7.2

Appui – Projet de sauvegarde des acquis et de développement

ATTENDU QUE la Localité de Radisson a reçu de monsieur Robert Gagnon, président de l'entreprise « Fabri bob Inc. » une demande d'appui pour son « *Projet de sauvegarde des acquis et de développement* » ;

ATTENDU QUE monsieur Robert Gagnon est en processus d'acquisition des actifs pour diverses entreprises à Radisson ;

ATTENDU QUE ce projet vise également à développer un service de buanderie commerciale ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-05-112

QUE le conseil local de Radisson exprime son plein soutien envers le «
Projet de sauvegarde des acquis et de développement » ;

QUE le conseil local appuie également le « projet de développement d'un
service de Buanderie commerciale à Radisson », et ce, dans le respect de
la réglementation municipale et provinciale en vigueur ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-338-8

Loisirs et culture

024-334-8.1

Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois de mars 2024

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour le
service des loisirs pour le mois de mai 2024.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-05-113

D'APPROUVER, pour le mois de mai 2024, un budget de 14 900 \$, pour le
service des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-338-9

Affaires diverses

2024-334-9.1

Remerciement aux pompiers de Radisson

ATTENDU QU'en juillet 2023, le pompier William Uptegrove et les pompiers
Valérie Pelletier Morin et Émilie Kolodziejh ont secouru le personnel de la
Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) qui étaient pris
dans le feu 601 ;

ATTENDU QUE la SOPFEU exprime sa gratitude au service de sécurité
incendie de Radisson dans une lettre adressée à la Localité en mars 2024
remerciant nos pompiers pour leur soutien apporté lors des opérations de
sauvetage ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-05-114

QUE le conseil prenne un moment pour remercier les pompiers de Radisson pour leur disponibilité, leur dévouement et leur intérêt envers le service de sécurité incendie et souhaite souligner le travail remarquable de chaque pompier, particulièrement en période des feux de forêt ;

QUE le conseil prenne note de la lettre de remerciement qu'il a reçu de la SOPFEU et adresse pour sa part ses remerciements et sa reconnaissance de la présence de la SOPFEU et de sa collaboration avec la Localité de Radisson dans des moments difficiles;

2024-338-10

Période de questions

La période des questions est ouverte.

Aucune question n'a été soumise au conseil.

2024-337-11

Clôture de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

R2024-05-115

ET RÉSOLU de clore la séance à 19H14.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

Aurèle Gravel
Président suppléant
Localité de Radisson

Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier
Localité de Radisson

Nancy Guyon
Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James